

8820-A Uréthane Rigide de Haute Température MG Chemicals Ltd - FRA

Version Num: A-2.00 Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date de publication: 25/10/2021 Date de révision: 25/10/2021 L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	8820-A	
Synonymes	SDS Code: 8820-Part A; 8820-375ML, 8820-2.55L, 8820-10.8L, 8820-60L UFI:G8N0-A0HU-H00V-HPYN	
Autres moyens d'identification	Uréthane Rigide de Haute Température	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

·	
Utilisations identifiées pertinentes :	Résines d'uréthane pour durcisseurs
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise MG Chemicals Ltd - FRA MG Chemicals (Head offic		MG Chemicals (Head office)
Adresse	Level 2, Vision Exchange Building, Territorials Street, Zone 1, Central Business District Birkirkara CBD 1070 Malta	9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada
Téléphone	Pas Disponible	+(1) 800-201-8822
Fax	Pas Disponible	+(1) 800-708-9888
Site Internet	Pas Disponible	www.mgchemicals.com
Courriel	sales@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Verisk 3E (Code d'accès: 335388)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+(1) 760 476 3961
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H361 - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger





Mention d'avertissement Attention

Déclaration(s) sur les risques

H361	H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		

Déclaration(s) supplémentaires	
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.	
P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection.	
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin	
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.	
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.	
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405 Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

P501

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles*.

méthanol Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Caractéristiques nanométrique particules
1.1318-02-1 2.215-283-8 3.Pas Disponible 4.non disponible	7	zéolithes	Sans Objet	Pas Disponible
1.1675-54-3 2.216-823-5 3.603-073-00-2 603-074-00-8 4.non disponible	3	bis-[4- (2.3-époxypropoxy)phényl]propane	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1; H315, H319, H317 [2]	Pas Disponible
1.1333-86-4 2.215-609-9 435-640-3 422-130-0 3.Pas Disponible 4.non disponible	0.9	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H351 [1]	Pas Disponible
1.68609-97-2 2.271-846-8 3.603-103-00-4 4.non disponible	0.7	oxirane, dérivés mono[(C12-14- alkyloxy)méthyle]	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1; H315, H317 [2]	Pas Disponible
1.67-56-1 2.200-659-6 3.603-001-00-X 4.non disponible	0.1	méthanol *	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 3, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 3, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 1; H225, H301, H311, H331, H370 ** [2]	Pas Disponible

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

Contact avec les yeux

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire.
- S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas.
- ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.
- ► En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

Si le produit entre en contact avec la peau:

- ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible).
- ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.

Pour les brûlures thermiques:

- Décontaminer la zone autour de brûlure.
- ▶ Envisager l'utilisation de compresses froides et des antibiotiques topiques.

Pour les brûlures au premier degré (affectant la couche supérieure de la peau)

- Peau de maintien brûlé sous fraîche (pas froide) l'eau courante ou plonger dans l'eau froide jusqu'à ce que la douleur diminue.
- Utiliser des compresses si l'eau courante ne sont pas disponibles.
- Couvrir avec un bandage non adhésif stérile ou un chiffon propre.
- ▶ Ne pas appliquer le beurre ou onguents; cela peut causer une infection.
- ▶ Donnez over-the releveurs douleur contre si la douleur augmente ou enflure, rougeur, fièvre se produisent.

Pour les brûlures au deuxième degré (affectant deux couches supérieures de la peau)

- Laisser refroidir la brûlure par plonger dans l'eau courante froide pendant 10-15 minutes
- ▶ Utiliser des compresses si l'eau courante ne sont pas disponibles.
- Ne pas appliquer de la glace car cela peut abaisser la température du corps et causer d'autres dommages.
- ▶ Ne pas briser les ampoules ou appliquer du beurre ou onguents; cela peut causer une infection.
- Protéger la brûlure par la couverture lâchement avec un bandage, anti-adhésif stérile et fixer en place avec de la gaze ou d'une bande.

Pour éviter tout choc: (à moins que la personne a une tête, le cou ou blessure à la jambe, ou il causer de l'inconfort):

- Poser le plat personne.
 - ▶ Élevez pieds environ 12 pouces.
 - ▶ Elevate brûler zone au-dessus du niveau du cœur, si possible.
 - ► Couvrir la personne avec le manteau ou une couverture.
 - Consulter un médecin.

Pour les brûlures au troisième degré

▶ De demander une assistance médicale urgente et immédiate.

Pendant ce temps:

- Protéger la couverture de la zone de brûlure sans serrer avec un bandage, anti-adhésif stérile ou, pour les grandes surfaces, une feuille ou tout autre matériel qui ne laissera pas les peluches dans la plaie.
- Séparer les orteils et les doigts brûlés avec des pansements stériles secs.
- ▶ Ne pas faire tremper les brûler dans l'eau ou appliquer des onguents ou de beurre; cela peut causer une infection.
- Pour éviter les chocs voir ci-dessus.
- Pour une brûlure des voies respiratoires, ne placez pas oreiller sous la tête de la personne lorsque la personne est allongée. Cela peut fermer les voies respiratoires.
- Avoir une personne avec une brûlure du visage s'asseoir.
- Vérifiez pouls et la respiration pour surveiller le choc jusqu'à l'arrivée des secours d'urgence.

Inhalation

Contact avec la peau

- ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- ► En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

Ingestion

- ► Donnez un verre d'eau immédiatement.
- Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée au méthanol:

- La toxicité résulte d'une accumulation d'acide formique / formaldéhyde.
- Les signes cliniques sont habituellement limités au CNS, aux yeux et aux voies gastro-intestinales. Une acidose métabolique sévère peut produire une dyspnée et des effets systémiques profonds qui peuvent devenir réfractaires. Tous les patients symptomatiques devraient avoir une mesure de leur pH artériel. Evaluer les voies respiratoires, la respiration et la circulation.
- ▶ Stabiliser des patients obnubilés en donnant de la naloxone, du glucose et de la thiamine.
- Décontaminer avec de l'Ipecac ou un lavage pour les patients présentés plus de 2 heures après l'ingestion. Le charbon n'absorbe pas bien ; l'utilité d'un purgatif n'est pas établie.
- Une diurèse forcée n'est pas efficace ; une hémodialyse est recommandée quand les niveaux des pics de méthanol excèdent 50 mg/dL (ceci correspond à des niveaux de bicarbonate sérique inférieurs à 18 meg/L).
- L'éthanol, maintenue à des niveaux entre 100 et 150 mg/dL, inhibe la formation de métabolites toxiques et peut être indiqué quand les niveaux es pics de méthanol excèdent 20 mg.dL. Une solution intraveineuse d'éthanol dans du D5W est optimale.
- L'acide folique peut augmenter l'élimination oxydante de l'acide formique. Le 4-méthylpyrazole peut être un ajout efficace dans le traitement. Le 8.phénytoine peut être préférable au diazépam pour contrôler une crise.

[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

DéterminantIndexDurée du testCommentaires1. Méthanol dans les urines15 mg/lFin de la périodeB, NS2. Acide formique dans les urines80 mg/gm créatinineAvant la période à la fin de la semaine de travailB, NS

B : Les niveaux de fond apparaissent chez les spécimens collectés à partir de sujets **NON** exposés. NS : Déterminant non-spécifique ; également observé après une exposition à d'autres produits.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ► Mousse
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. Lutte Incendie Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. ► NE PAS approcher des containers suspectés être chauds ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. Combustible. Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Les produits de combustion comprennent: Risque D'Incendie/Explosion dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	 Retirer toutes les sources d'allumage. Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. Essuyer. Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.
Eclaboussures Majeures	Risque modéré. Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Augmenter la ventilation. Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Contient une substance à bas point d'ébullition:

Un stockage dans des containers fermés peut engendrer une augmentation de la pression provoquant une rupture violente des containers non adaptés.

- Vérifier la constitution des containers.
- Ventiler périodiquement.
- Toujours libérer les capuchons ou joints lentement pour assurer une dissipation lente des vapeurs.
- ► Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
- Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.

Manipulation Sure Evitez la concentration dans les trous et creux. NE rentraz PAS dans un espace confiné avant

- ▶ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
- Fixed Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
- ► N'utilisez PAS des seaux en plastique.
- Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
- Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.

	 Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	 Conserver dans les containers d'origine. Conserver les containers scellés. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites. Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	cutanée 0.75 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 4.93 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 89.3 µg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.87 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.006 mg/L (L'eau (douce)) 0.001 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.018 mg/L (Eau (Marine)) 0.341 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.034 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.065 mg/kg soil dw (sol) 10 mg/L (STP) 11 mg/kg food (Oral)
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	inhalation 1 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 0.5 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 0.06 mg/m³ (Systémique, chronique) *	1 mg/L (L'eau (douce)) 0.1 mg/L (Eau - libération intermittente) 10 mg/L (Eau (Marine))
oxirane, dérivés mono[(C12-14- alkyloxy)méthyle]	cutanée 1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.6 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.87 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.106 mg/L (L'eau (douce)) 0.011 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.072 mg/L (Eau (Marine)) 307.16 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 30.72 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 1.234 mg/kg soil dw (sol) 10 mg/L (STP)
méthanol	cutanée 20 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 130 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 130 mg/m³ (Locale, chronique) cutanée 20 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 130 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 130 mg/m³ (Local, aiguë) cutanée 4 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 26 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 4 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 26 mg/m³ (Locale, chronique) * cutanée 4 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 26 mg/m³ (Systémique aiguë) * Oral 4 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 26 mg/m³ (Local, aiguë) * inhalation 26 mg/m³ (Local, aiguë) *	20.8 mg/L (L'eau (douce)) 2.08 mg/L (Eau - libération intermittente) 1540 mg/L (Eau (Marine)) 77 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 7.7 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 100 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	zéolithes	Aluminium (fumées de soudage)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Noir de carbone	3,5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	méthanol	Méthanol	200 ppm / 260 mg/m3	1300 mg/m3 / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	méthanol	Methanol	200 ppm / 260 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Skin

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
zéolithes	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
zéolithes	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	39 mg/m3	430 mg/m3	2,600 mg/m3
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	90 mg/m3	990 mg/m3	5,900 mg/m3
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	9 mg/m3	99 mg/m3	590 mg/m3
méthanol	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
zéolithes	Pas Disponible	Pas Disponible
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Pas Disponible	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	1,750 mg/m3	Pas Disponible
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	Pas Disponible	Pas Disponible
méthanol	6,000 ppm	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle	
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	E	≤ 0.1 ppm	
oxirane, dérivés mono[(C12-14- alkyloxy)méthyle]	E ≤ 0.1 ppm		
Notes:	bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à		

partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.

Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.

Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités 'd'échappement' variées qui, à leurs tours, déterminent la 'vélocité de capture' de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

Type de Contanimant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contaminateurs à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Protection Individuelle









Protection des yeux/du visage.

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- Fréquence et la durée de contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant et
- dextérité

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min
- ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min
- Juste quand le temps de pénétration <20 min
- Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:

- · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.
- · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

- Durant la manipulation des résines d'époxy de niveau liquide, porter des gants de protection chimique (e.g. nitrile ou caoutchouc nitrilebutatoluène), des bottes et des tabliers.
- ▶ NE PAS utiliser de coton ou de cuir (qui absorbe et concentre la résine), du chlorure de polyvinyle, des gants en caoutchouc ou polyéthylène (qui absorbent la résine).
- NE PAS utiliser de crèmes barrières contenant des graisses émulsifiantes et des d'huiles car elles peuvent absorber la résine, des crèmes à base de silicium devraient être vérifiées avant leurs utilisations.

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Autres protections

- Tenue complète.Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.
- Unité de lavement des yeux.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

8820-A Uréthane Rigide de Haute Température

Matériel	СРІ
BUTYL	A
BUTYL/NEOPRENE	A
PE/EVAL/PE	A
PVDC/PE/PVDC	A
SARANEX-23	A
SARANEX-23 2-PLY	A
TEFLON	A
VITON/NEOPRENE	A
NEOPRENE	В
NAT+NEOPR+NITRILE	С

Protection respiratoire

Filtre de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	AX-AUS	-	AX-PAPR-AUS
50 x ES	-	AX-AUS	-
100 x ES	-	AX-2	AX-PAPR-2 ^

^ - Intégra

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que

I and the second	
NATURAL RUBBER	С
NATURAL+NEOPRENE	С
NEOPRENE/NATURAL	С
NITRILE	С
PVA	С
PVC	С

^{*} CPI - Index de Performance Chemwatch

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée * Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou
temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent
orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long
terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée. Le choix de la Classe et du Type de respirateur dépendra du niveau du contaminant et de la nature chimique du contaminant. Les Facteurs de protection (définis comme le ratios de contaminant à l'intérieur et à l'extérieur du masque) peuvent également se révéler importants.

Niveau dans la zone de respiration en ppm (vol.)	Facteur de protection maximum	Respirateur semi-complet	Respirateur complet
1000	10	AX-AUS	-
1000	50	-	AX-AUS
5000	50	Adduction d'air *	-
5000	100	-	AX-2
10000	100	-	Adduction d'air

^{* -} Flux continu ** - Flux continu ou pression positive.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Noir		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	1.15
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	>385
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	305.00
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	35	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	>100	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	<1 BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	 Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé

Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

Le produit est fortement volatile et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition.

L'utilisation d'une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l'exposition et développer une atmosphère irritante.

Avant de commencer, envisager un contrôle de l'exposition par une ventilation mécanique.

Ingestion

Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.

Contact avec la peau

néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.

Il existe des preuves limitées, ou l'expérience pratique prédit, que le matériau produit une inflammation de la peau chez un nombre substantiel d'individus à la suite d'un contact direct, et / ou produit une inflammation significative lorsqu'il est appliqué sur la peau saine et intacte des animaux, pendant jusqu'à quatre heures, une telle inflammation étant présente vingt-quatre heures ou plus après la fin de la période d'exposition. Une irritation cutanée peut également être présente après une exposition prolongée ou répétée; cela peut entraîner une forme de dermatite de contact (non allergique). La dermatite est souvent caractérisée par une rougeur cutanée (érythème) et un gonflement (œdème) qui peuvent évoluer vers des cloques (vésiculation), une desquamation et un épaississement de l'épiderme. Au niveau microscopique, il peut y avoir un œdème intercellulaire de la couche spongieuse de la peau (spongiose) et un œdème intracellulaire de l'épiderme.

Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.

Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut

Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

Yeux

Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.

Chronique

Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante

Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.

Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.

L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.

L'exposition au matériel peut entraîner des problèmes chez l'homme dus à l'apparition d'effets toxiques, selon les résultats d'études sérieuses sur des animaux. Ces preuves suffisent pour affirmer l'apparition de toxicité en absence de signes de toxicité de la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques.

8820-A Uréthane Rigide de Haute	
Température	

TOXICITÉ	IRRITATION
Pas Disponible	Pas Disponible

zéolithes

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
Inhalation(Rat) LC50; >0.5 mg/l4h ^[2]	
Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]	

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 2 mg/24h - SEVERE
Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Skin (rabbit): 500 mg - mild
	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]

NOIR-D'ACÉTYLÈNE

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: >3000 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]

	Oral(Rat) LD50; >8000 mg/kg ^[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]	
	TOXICITÉ	IRRITATION	
	Oral(Rat) LD50; >10000 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): mild [Ciba]	
		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]	
		Skin (guinea pig): sensitiser	
oxirane, dérivés mono[(C12-14- alkyloxy)méthyle]		Skin (human): Irritant	
,		Skin (human): non- sensitiser	
		Skin (rabbit): moderate	
		Skin : Moderate	
		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]	
	TOXICITÉ	IRRITATION	
	Dermiquel (lapin) LD50: 15800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 100 mg/24h-moderate	
	Inhalation(Rat) LC50; 64000 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit): 40 mg-moderate	
méthanol	Oral(Rat) LD50; 5628 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]	
		Skin (rabbit): 20 mg/24 h-moderate	
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]	

BIS-[4- (2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL]PROPANE	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.
MÉTHANOL	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.
8820-A Uréthane Rigide de Haute Température & BIS-[4- (2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL]PROPANE & OXIRANE, DÉRIVÉS MONO[(C12-14-	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement

ALKYLOXY)MÉTHYLE]

sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.

toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	×
Irritation / corrosion	×	reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	×	STOT - exposition unique	×
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	×
Mutagénéïté	×	risque d'aspiration	×

Légende:

🗶 – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

LC50

96h

Pas Disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

8820-A Uréthane Rigide de Haute	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)		espèce	Valeur	source	
Température	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible	isponible Pas Disponible	
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce			Valeur	source
zéolithes	ErC50	72h	Les algue	s ou d'autres plantes aqu	atiques	18mg/l	1
	EC50	48h	crustacés			>100mg/l	2

Poisson

>1000mg/l

	EC10(ECx)	96h		l	es algues ou d'autre	es plantes aquatique	es	4.9mg/l		1
	EC50 96h			l	Les algues ou d'autre	es plantes aquatique	es	18mg/l		1
	ENDPOINT	Dure	ée de l'essai (heures)		espèce			Vale	ur	source
	EC50	72h			Les algues ou d'au	tres plantes aquatiq	ues	9.4m	g/l	2
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	LC50	96h			Poisson		1.2m	g/l	2	
	EC50	48h			crustacés		1.1m	g/l	2	
	NOEC(ECx)	504h	1		crustacés			0.3m	g/l	2
	ENDPOINT	Durée	de l'essai (heures)	esp	èce		,	Valeur		source
	EC50	72h		Les	algues ou d'autres p	lantes aquatiques	;	>0.2mg/l		2
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	LC50	96h		Poisson		:	>100mg/l		2	
	EC50	48h		crustacés		:	33.076-41.968mg/l		4	
	NOEC(ECx)	24h		crustacés			3200mg/l		1	
	ENDPOINT		Durée de l'essai (heu	res)		espèce	Vale	ur	so	urce
oxirane, dérivés mono[(C12-14-	EC50(ECx)	48h		•		crustacés	6.07r	6.07mg/l		
alkyloxy)méthyle]	LC50	96h		Poisson >		>500	>5000mg/l			
	EC50	48h		crustacés 6.0		6.07r	i.07mg/l 2			
	ENDPOINT	Durée	e de l'essai (heures)	е	spèce			Valeur		source
	EC50(ECx)	96h	,		es algues ou d'autre	s plantes aquatique	s	<0.001mg	ı/L	4
méthanol	LC50	96h		P	Poisson			>100mg/l		4
	EC50	48h		С	crustacés			>10000mg/l		2
	EC50	96h		Les algues ou d'autres plantes aquatiques		S	<0.001mg/L		4	

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

(Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	HAUT	HAUT
méthanol	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation	
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	MOYEN (LogKOW = 3.8446)	
méthanol	BAS (BCF = 10)	

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	BAS (KOC = 1767)
méthanol	HAUT (KOC = 1)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	×	×	×
vPvB	×	×	×
Critères PBT remplies?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit /

emballage

- Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible

- ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
- ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction.
- La réutilisation
- Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable

- Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- ▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.
- Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.

Options de traitement des déchets

Pas Disponible

Options d'élimination par les égouts

Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.2. Nom d'expédition des Nations unies 14.3. Classe(s) de danger pour le transport 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour l'environnement Sans Objet Sans Objet	14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
pour le transport Risque Secondaire Sans Objet 14.4. Groupe d'emballage Sans Objet 14.5. Dangers pour Sans Objet	•	Sans Objet	
14.5. Dangers pour Sans Chiet	. ,		
	14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
		Sans Objet	
Identification du risque (Kemler) Sans Objet	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet
Code de classification Sans Objet		Code de classification	Sans Objet
Liquette de danger Sans Objet		Etiquette de danger	Sans Objet
Discourse 10 and		Dispositions particulières	Sans Objet
quantité limitée Sans Objet		quantité limitée	Sans Objet
Code tunnel de restriction Sans Objet		Code tunnel de restriction	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet			
	Classe ICAO/IATA	Sans Objet		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet		
	Code ERG	Sans Objet		
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet			
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		Sans Objet Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions	N° EMS	Sans Objet
particulières à prendre	Dispositions particulière	Sans Objet
par l'utilisateur	Quantités limitées	Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

	1		
14.1. Numéro ONU	Sans Objet	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet Sans Objet		
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet		
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
	Code de classification	Sans Objet	
14.6. Précautions	Dispositions particulières	Sans Objet	
particulières à prendre par l'utilisateur	Quantités Limitées	Sans Objet	
	Équipement requis	Sans Objet	
	Feu cônes nombre	Sans Objet	
	Feu cônes nombre	Sans Objet	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
zéolithes	Pas Disponible
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Pas Disponible
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	Pas Disponible
méthanol	Pas Disponible

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

·	·
Nom du produit	Type de navire
zéolithes	Pas Disponible
bis-[4- (2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Pas Disponible
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	Pas Disponible
méthanol	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

zéolithes Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Propositions d'identification des substances extrêmement préoccupantes: rapports de l'annexe XV pour consultation par les parties intéressées lors d'une précédente consultation

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

NOIR-D'ACÉTYLÈNE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME

Liste européenne des substances chimiques notifiées - ELINCS - 6ème publication - COM (2003) 642 du 29.10.2003

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à

l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

méthanol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; NOIR-D'ACÉTYLÈNE; oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]; méthanol)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (zéolithes; oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle])
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
ÉU.A TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle])
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	25/10/2021
date initiale	18/06/2018

Codes pleine de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants:

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC-STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- ► TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ► ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- ► OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ► ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ► KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ► TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Raison du Changement

A-2.00 - Ajout du numéro UFI et du changement de format à la FDS